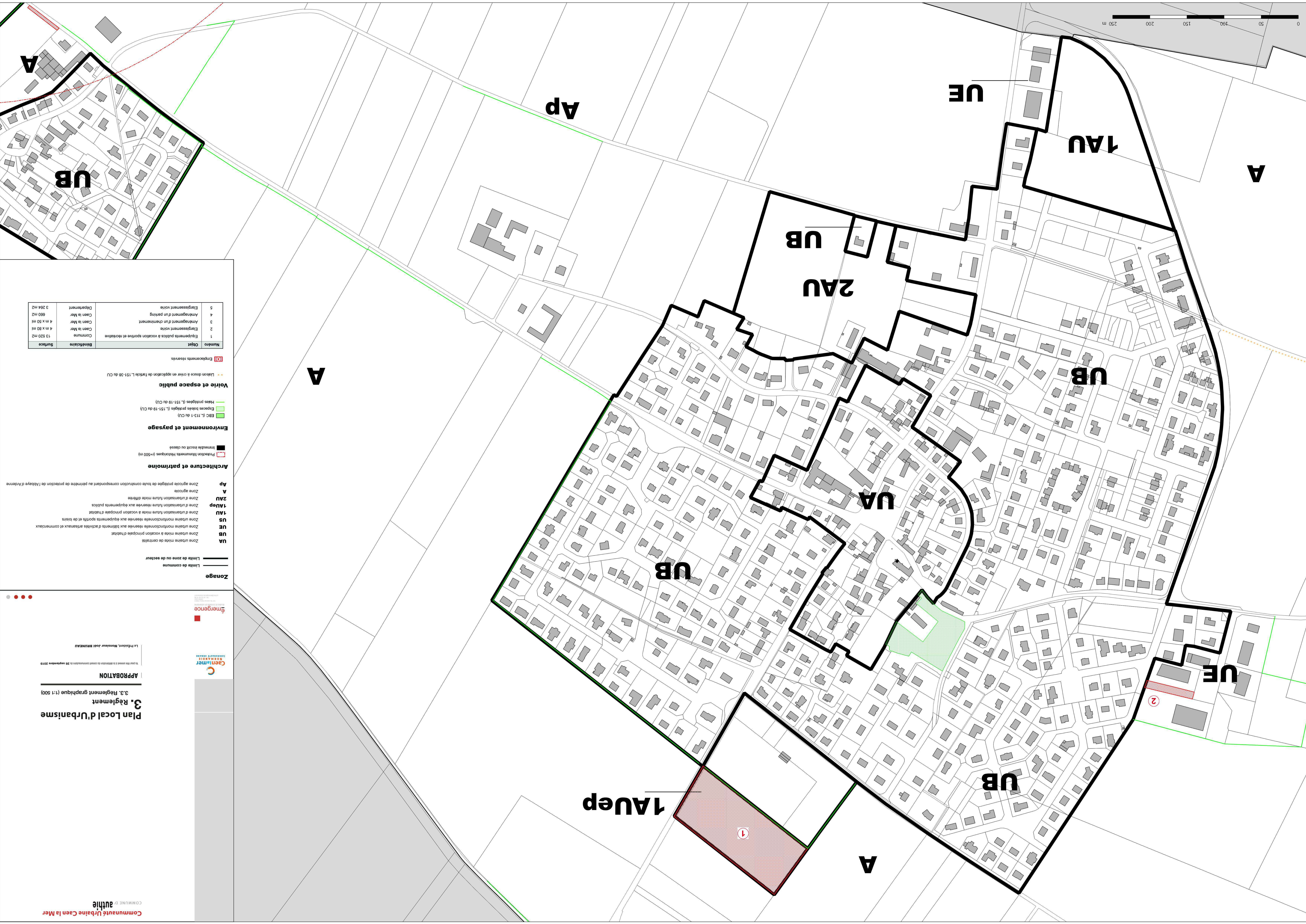




Commune d'authie
Communauté Urbaine Caen la Mer

3. Règlement graphique (1:1 500)

APPROBATION

Voie pour être annexé à la section du cadastre communal du 26 septembre 2019

Le Président, Monsieur Joël BRUNEAU

CaenlaMer
CAEN LA MER
Communauté Urbaine

Émergence

Zone urbaine mixte de centralité

Zone urbaine mixte à vocation principale d'habitat

Zone urbaine multifonctionnelle réservée aux équipements sportifs et de loisirs

Zone d'urbanisation future réservée aux équipements publics

Zone d'urbanisation future mixte à vocation principale d'habitat

Zone d'urbanisation future mixte réservée aux équipements publics

Zone agricole

Zone agricole protégée de toute construction correspondant au périmètre de protection de l'abbaye d'Ardenne

UA

UB

UE

US

1AU

2AU

Ap

Limité de zone ou de secteur

Limité de commune

Protection Monuments Historiques (P=500 m)

Interdiction d'habitat ou classé

EBC (L. 112-1 du CU)

Espaces boisés protégés (L. 151-19 du CU)

Habits protégés (L. 151-19 du CU)

Voie et espace public

Urbanisme doux à créer en application de l'article L. 151-38 du CU

Emplacements réservés

Numéro

Objet

Beneficiaire

Surface

1

Équipements publics à vocation sportive et récréative

Commune

13 520 m²

2

Équipement d'un parking

Caen la Mer

4 m x 80 m

3

Aménagement d'un équipement

Caen la Mer

4 m x 50 m

4

Aménagement d'un parking

Caen la Mer

660 m²

5

Équipement voie

Département

3 264 m²